

Equipement
 Feu de route APRILIA CH 1 3220 03
 Feu de croisement id.
 Feu de position -
 Feu rouge R-31 (E)
 Feu stop R-31 (E)
 Clignoteurs av
 Catadioptres aux pédales av ar I (E)
 Catadioptres ar I (E)
 Eclairage plaque 1/ combiné
 Avertisseurs vibreur
 Puissance de la dynamo 6V / 28W
 Béquille latérale
 Utilisation av. slide-car -

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Motocycule léger
 Marque et type FANTIC TX 108
 Homologation No CH 6252 03
 Places total 1 avant
 Poids à vide 60 Carburant mélange
 Charge utile - CV-impôt 0,25
 Poids total 160 Cylindrée 49,6

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Une bavette est exigée à l'arrière.

+) 2ème importateur : GENTLEMEN CARS SA, Via San Gottardo 146, 6942 Savosa / Lugano

Carte parallèle à la FH CH 6252 03 du 28.08.75
Importateur

Cette carte remplace le BT CH 6252 03 du 13.1.76.
Importateur principal

Lieu et date de l'homologation

Savosa/Lugano, 13.1.76 / Berne, 23.2.1977

Homologation fédérale des types de véhicules

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Motocycle léger	FANTIC	TX 108	CH 6252 03

Constructeur du cadre FANTIC MOTOR S.p.A., Bergamo (Como) (I)

Constructeur du moteur do.

Identification "TX 108" en préfixe du No du cadre (seulement sur plaquette).
"FANTIC TX 108 DGM 12119 OM" à gauche, latéralement sur tête du siège.
à gauche, sur tube du cadre
à gauche, latéralement sur tête du siège

Plaquette constructeur "FANTIC SP 4" à gauche, latéralement sur bloc moteur

Numéro du cadre frappé _____

Signe Ident. du moteur _____

Fiche d'homologation No _____

Importateur principal M. Francis MARET, SPORT CAR, 2, rue du Dr. Yersin, 1110 Morges

A partir du No de cadre _____

Véhicule homologué 006744 A partir du numéro du moteur _____
 Signes fixes dans code du type TX 108

Construction du véhicule

Construction _____

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 2

Direction _____

Embrayage _____

Boîte c. v. mécanique non synchronisée

Nombre de vitesses 4 @ roue entraînée _____

Transmission _____

Couronne fixée _____

Pédalier _____

Tour complet du pédalier _____ Long. levier pédales _____

Frein roue avant mécanique, à expansion interne

Frein roue arrière mécanique, à expansion interne

Guidon réglable _____ Selle réglable _____

Longueur du siège 380 mm Genre du siège a. rebord

Équipement

Indicateur de vitesse _____

Rétroviseur 1/ à gauche

Antivol blocage de direction

Nombre de places 1 av _____

Dimensions

Longueur 1610 Porte à faux av 240

Largueur/Larg. du guidon 760 ar 270

Hauteur 950 Empattement 1100

Moteur	FANTIC	Type	SP 4
Marque	monobloc	Temps	2
Construction	mélange	Position	centre
Carburant	air	Nombre cylindr.	1
Retrodissament	38,8	Course	42
Alésage	49,6	CV-impôt	0,25
Cylindrée	4 DIN	à t/min	6100
Puissance en CV		à 30 km/h	
V/min du moteur		Gicleur princ.	
Marque carburant			
Bruit	75 dB/A	à t/min	6100
Silencieux	1 pot 530x65 mm	FM 108 DGM 12819 S	
Sil. d'aspiration			
Mesure des gaz			
Déparasitage	OCE annexe B chiffre 3 / chiffre 4 = B.		

	avant	arrière	total
Poids			
Poids à vide	30	30	60
Charge utile	30	40	70
Poids total	60	70	130
Garantie fabr.			160
Dimens. pneus	3.00-12	4.00-10	
Ply/bar	--/2,0	--/2,0	
Charge pour V max	130	193	
	100	100	
Vitesse maximale selon le constructeur			35 km/h
Vitesse maximale testée			_____ km/h

Equipement
 Feu de route APRILIA CH 1 3220 03 , importateur
 Feu de croisement APRILIA CH 1 3220 03
 Feu de position _____
 Feu rouge R-S1 (E)
 Feu stop R-S1 (E)
 Clignoteurs av _____ ar _____
 Catadioptres aux pédales Catadioptre ar I (E)
 Eclairage plaque 1/ combiné
 Avertisseurs vibreux
 Puissance de la dynamo _____
 Béquille support latéral se repliant automatiquement
 Utilisation av. side-car _____

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Motocycle léger
 Marque et type FANTIC TX 108
 Homologation No CH 6252 03
 Places total 1 avant _____
 Poids à vide 60 Carburant mélange
 Charge utile --- CV-impôt 0,25
 Poids total 160 Cylindrée 49,6

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Une bavette est exigée à l'arrière.

Remplace FH CH 6252 03 du 28.08.75
 No du cadre du véhicule homologué
 (06.01.75)

Lieu et date de l'homologation

Lausanne, 3.6.75./ 28.8.75